

Lundi 26 mars 2018

8



8^e NUIT DE L'ENTREPRISE DISRUPTIVE

*« Les technologies à travers la performance
de l'entreprise et l'amélioration de la vie
de ses collaborateurs »*

DOSSIER DE CANDIDATURE



ANIMATEUR D'ÉCOSYSTÈMES

MDC – 2, Villa de la Station – 92 150 SURESNES
SARL au capital de 7622,45 euros - RCS Nanterre B 401 334 040 - Siret N° 401334040 00029
APE N°741 – TVA FR11401334040
Siège social : 9 -11 rue Benoît Malon / 92156 Suresnes cedex

1 – Vos coordonnées :

Nom de l'entreprise

Adresse complète

Code PostalVille.....Pays.....

Domaine d'activité.....

Taille de l'entreprise dans le monde / en France :

CA en Euros

Effectifs

Nom et prénom du dirigeant :

Gsm Fax.E-mail :.....

Nom et prénom de la personne en charge de la présentation orale :

Gsm Fax.E-mail :.....

Nom de la personne en charge de la comptabilité fournisseur :

Gsm Fax.E-mail :.....

Adresse de facturation (si différente)

Code Postal Ville Pays

2 - Choisissez votre catégorie

Catégorie 1 : INNOVATION DIGITALE

A / Start Up

B / PME, ETI & Grands Groupes

Cette catégorie récompense un projet, une technique ou un procédé novateur, qui peut faire l'objet d'une diffusion à grande échelle. Il peut concerner un clientèle BtoB, BtoC ou encore BtoBtoC.

Critères de notation : Originalité du projet/de la solution - Reproductibilité - Retour sur investissement - Facilité d'utilisation et de formation des utilisateurs/ prise en main

Catégorie 2 : CLOUD & BIG DATA

A / Start Up

B / PME, ETI & Grands Groupes

Le terme BIG DATA s'est largement démocratisé ces dernières années, mais quelles sont les solutions performantes ? Quels outils permettent aujourd'hui de stocker, de traiter et de réutiliser les données collectées pour optimiser le business et le chiffre d'affaires de l'entreprise ? Cette catégorie récompense le meilleur projet ou la meilleure solution permettant de répondre à ces problématiques liées au BIG DATA.

Critères de notation : Originalité du projet/de la solution - Reproductibilité - Retour sur investissement - Facilité d'utilisation et de formation des utilisateurs

Catégorie 3 : OBJETS CONNECTÉS & INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Les objets connectés envahissent peu à peu notre quotidien, aussi bien notre vie personnelle que professionnelle. Quelles applications disruptives se développent autour de ces objets ? Quel service produisent-ils pour l'entreprise ? De même, avec les algorithmes, Chatbot, analyse d'image, l'intelligence artificielle trouve de plus en plus d'application et permet de laisser libre cours à son imagination autour des usages possibles.

Cette catégorie récompense une innovation dans l'univers des objets connectés, qui apporte une réelle nouveauté dans son application ou la mise en place d'une Intelligence Artificielle, dans un usage innovant pour l'entreprise ou le consommateur.

Critères de notation : Originalité, caractère disruptif - Facilité d'utilisation - Facilité de déploiement / coût- Retour sur investissement / apport pour l'entreprise

Catégorie 4 : CYBERSÉCURITÉ

La CNIL et les nouveaux règlements européens imposent de plus en plus de sécurité autour des données personnelles. La sécurité des infrastructures et de leur accès est, elle aussi, primordiale. Mais quels sont les meilleurs outils pour sécuriser l'espace IT ? Quelles sont les solutions permettant de sécuriser l'ensemble, de l'espace de stockage aux données elles-mêmes ?

Cette catégorie récompense un projet/une solution de sécurisation des données, de cryptage, de validation des accès, etc.

Critères : Originalité, Reproductibilité, Efficacité (Retombées chiffrées si possible), Retour sur investissement / apport pour l'entreprise.

☐ **Catégorie 5 : GESTION HUMAINE**

Les entreprises, et la société de manière plus générale, prennent de plus en plus en compte l'importance du facteur humain. De nombreuses applications voient le jour afin d'améliorer le recrutement, la montée en compétences, la collaboration et l'entraide des employés.

Cette catégorie récompense un projet/une solution destiné(e) à développer ou valoriser les ressources humaines d'une entreprise ou à faciliter la collaboration entre les employés.

Critères : Originalité, Reproductibilité, Efficacité (Retombées chiffrées si possible), Retour sur investissement / apport pour l'entreprise.

☐ **Catégorie 6 : L'ENTREPRISE DISRUPTIVE**

La transformation numérique ou le déploiement de nouvelles solutions permettant de transformer le business modèle de l'entreprise ne peuvent se faire aujourd'hui que grâce à une collaboration, un partenariat, entre les métiers de l'entreprise et la DSI.

Cette catégorie récompense un projet de transformation numérique, réalisé en partenariat entre la DSI et un service de l'entreprise (Marketing, Ressources humaines, Finances, etc.) qui a apporté un réel changement dans l'organisation.

Critères : Originalité du projet, Reproductibilité, Mise en place de la collaboration, Retour sur investissement / apport pour l'entreprise.

NB : Les catégories seront susceptibles d'être remaniées en fonction des dossiers présentés.

3- Détaillez en quelques lignes votre action et les retombées (si possible chiffrées) obtenues.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Acceptez-vous toutes les conditions du règlement ?

OUI, je les accepte.

Je suis Start Up, une entreprise ou une association au chiffre d'affaires 2016 de moins de 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **588 € TTC (soit 490 € HT)** par dossier de candidature. J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Je suis une entreprise au chiffre d'affaires 2016 supérieur ou égal à 3 millions d'euros, je m'acquitte d'une somme de **de 1068 € TTC (soit 890€ HT)** par dossier de candidature. Ces frais devront être réglés avant le Grand Oral. **Tout dossier non accompagné du règlement ne sera pas accepté.** J'accepte de soutenir ma candidature devant le jury en cas de nomination.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"

A retourner à :

MDC
DISTUPT'NIGHT – candidature 2018
2, villa de la Station – 92 150 SURESNES
Tél. : 01 84 20 74 82
Courriel : m.latard@md-c.fr

Règlement 2018

Article 1 : Les trophées **DISRUPT'NIGHT** ont pour but de faire la promotion du secteur des technologies de l'information, de mettre en valeur les technologies à travers la société et les individus.

Article 2 : Les trophées **DISRUPT'NIGHT** sont décernés par un jury d'experts et de personnalités. Ce jury sera désigné par le Comité de pilotage composé par **MDC** (Producteur d'événements).

Article 3 : Peuvent concourir les professionnels (directions générales, commerciales, marketing, achats, direction RH et des systèmes d'information) issus d'entreprises innovantes, de start-up, de PME, de grandes entreprises ainsi que les ingénieurs, les chercheurs, les créatifs.

Article 4 : Les organisateurs ont déterminé 6 catégories pour l'édition 2018 de **DISRUPT'NIGHT**. Cette liste est susceptible d'être modifiée en amont du Trophée par les organisateurs et le jury.

Date limite d'inscription, jeudi 15 février 2018

Catégorie 1 : Prix de l'Innovation Digitale

Catégorie 2 : Prix du Cloud & Big Data

Catégorie 3 : Prix des Objets connectés et de l'Intelligence Artificielle

Catégorie 4 : Prix de la CyberSécurité

Catégorie 5 : Prix de la Gestion Humaine

Catégorie 6 : Prix de l'Entreprise Disruptive

Article 5 : Chaque candidat peut présenter plusieurs dossiers (un par catégorie) dans la limite de 4 dossiers.

Les candidats devront acquitter une somme forfaitaire de **1068 € TTC** (soit **890€ HT**) par dossier de candidature pour les entreprises ayant un CA 2016 supérieur ou égal à 3 millions d'euros et **588 € TTC** (soit **490 € HT**) pour les entreprises et associations ayant un CA inférieur à 3 millions d'euros - règlement par chèque à l'ordre de **MDC**.

Article 6 : La clôture des candidatures est fixée au **jeudi 15 février 2018**. Les organisateurs effectueront, au regard de leur expertise et de la conformité au règlement, une sélection des candidats pour le Grand oral.

Article 7 : Le jury est constitué de personnalités expertes ou médiatiques ; il attribue le trophée pour chacune des catégories à partir de la liste des nommés établie par les organisateurs. Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 8 : Il sera organisé une **audition des nommés**, devant le jury, **mardi 6 mars 2018**, de 8h30 à 13h00. Ces derniers présenteront, lors de cette audition, leurs opérations et répondront aux questions posées. Les nommés pourront fournir au jury tous les éléments souhaitables, tant en termes de documents visuels (PowerPoint, supports papier, etc.) que d'indications chiffrées.

Toutes les informations communiquées au jury par les postulants (chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) feront l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

Article 9 : Lors de l'audition des nommés, prévue **mardi 6 mars 2018**, le jury établira son jugement en utilisant la grille d'évaluation multicritères élaborée par le comité d'organisation.

Chaque candidat disposera de 4 minutes effectives pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury.

Article 10 : Les nommés et les vainqueurs de **DISRUPT'NIGHT** seront présents lors de la cérémonie de remise des prix du **lundi 26 mars 2018** au Théâtre de la Madeleine.

Ils seront présentés dans le programme de la soirée et sur le support audiovisuel.

Seul le lauréat de chaque catégorie montera sur scène recevoir son prix.

Article 11 : Le palmarès ne sera dévoilé qu'au cours de la soirée de cérémonie du **lundi 26 mars 2018**.

Article 12 : Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et la décision du jury. Il s'engage également à s'acquitter de ses frais de candidature au plus tard le 15 février 2018 faute de quoi son dossier ne sera pas validé. Cette sanction ne dispense pas le candidat de régler les frais de sa candidature.

Date :

Cachet & Signature
Précédé de la mention "lu et approuvé"